

**A L'ATTENTION DES CLUBS DES
PYRENEES-ATLANTIQUES**

**Championnat Bi-départemental de
CYCLOCROSS
UFOLEP 64 / UFOLEP 40**

***JURANCON
09 DECEMBRE 2018***

Organisé avec le concours technique du JURANCON CYCLISME COMPETITION

Le Championnat Bi-Départemental de Cyclocross se déroulera le :

Dimanche 9 Décembre 2018 à JURANCON (64).

Il est organisé par le JURANCON CYCLISME COMPETITION avec le concours du Comité Départemental UFOLEP LANDES et le Comité Départemental UFOLEP Pyrénées-Atlantiques.

MATERIEL, REGLEMENTATION

La réglementation générale nationale du Cyclocross à l'U.F.O.L.E.P. est applicable à la spécialité.

L'emploi de bicyclette type VTT est interdit sur le Championnat Départemental.

Les guidons additionnels ainsi que les guidons plats sont interdits en cyclocross.

Le port du casque à coque rigide attaché sur la tête est obligatoire à l'échauffement et pendant l'épreuve.

DEPANNAGE :

Le changement de roue est toléré en ***tout point du circuit même entre concurrents.***

Un parc à vélo obligatoire sera surveillé par un responsable de l'organisation.

Le changement de bicyclette n'y est autorisé que suite à ***une casse de matériel reconnu***, le non-respect de ces règles pourra entraîner l'***élimination du concurrent***, ou selon les conditions climatiques et sur décision des membres des CTD.

La crevaison n'est pas considérée comme incident mécanique.

LUTTE CONTRE LE DOPAGE :

Dans le cadre de la prévention et la lutte contre le dopage, des concurrents peuvent être amenés à se soumettre à un contrôle anti-dopage exercé selon les règles en vigueur.

Il appartient à chaque concurrent de vérifier au podium, après leur épreuve, s'il doit ou non se soumettre au contrôle médical.

RESERVES :

Sur avis des responsables des commissions départementales ou leur représentant, l'épreuve pourra ***être annulée*** ou le tracé du parcours ***modifié*** en cas de danger (verglas, neige recouvrant les obstacles, boue, inondation, etc.....).

ENGAGEMENTS :

Les engagements se font le jour de la course.

RETRAIT DES DOSSARDS :

Chaque concurrent devra lui-même retirer son dossard en présentant sa licence 2018/2019 et son carton de Cyclocross. En aucun cas il ne sera remis un dossard à un concurrent qui serait dans l'impossibilité de fournir sa licence et son carton cyclocross.

La licence et le carton cyclocross de chaque participant devront être homologués au moins 8 jours avant la date du Championnat Départemental.

PROTOCOLE :

Les trois premiers coureurs de chaque catégorie sont obligés de se présenter lors de la remise protocolaire en ***tenue correcte de coureur*** (maillot, veste, collant court ou long).

Spécificités pour les coureurs du 64 :

- Les maillots de « Champion Départemental » seront délivrés à partir du moment où il y a au minimum 3 coureurs du département dans la catégorie le jour du Championnat.
- Le titre de Champion départemental ne pourra être délivré que si le sportif a réalisé au minimum deux courses avant le championnat.

RECLAMATIONS :

Les réclamations éventuelles pourront être déposées :

- Oralement dans les 15 minutes suivant l'affichage des résultats par un représentant du club auprès de la direction de course

- Dans un délai de 48h00 après la proclamation des résultats : par lettre recommandée avec accusé de réception, adressées à :

o UFOLEP 64, 17 rue de Boyrie - 64000 PAU

Tout concurrent contrevenant aux présentes règles, ou dont la tenue est déloyale ou antisportive, sera déclassé par les commissaires.

ORGANISATION JURANCON CYCLISME COMPETITION

Club : 06 12 15 68 58 - Ufolep 64 : 05 59 32 00 66

Départs communs pour les deux départements, classements séparés.

13h00 :

13/14 ans	20 minutes
15/16 ans	30 minutes
17/19 ans	40 minutes
M 20/29 ans	50 minutes
M 30/39 ans	50 minutes
Féminines	40 minutes

14h15 à 14h45 :

Initiation jeunes

15h00 :

M 40/49 ans	50 minutes
M 50/59 ans	50 minutes
M 60 ans et +	40 minutes

16h30 :

Cérémonie protocolaire



Lors de l'émargement, chaque concurrent devra se présenter et remettre obligatoirement sa licence UFOLEP (avec photo et signature) ainsi que sa carte cyclocross pour être autorisé à prendre le départ. Ces derniers leur seront rendus lorsqu'il ramènera le dossard.

